

Déclaration solennelle concernant la distribution du paiement d'acompte par le sous-traitant

Document normalisé de construction

CCDC 9B – 2018

Le sous-traitant doit produire la présente déclaration comme condition préalable :

- à l'obtention du deuxième paiement d'acompte et de tout paiement d'acompte subséquent; ou
- à la libération de la retenue.

La demande de paiement numéro _____ datée du _____ est la dernière demande de paiement pour laquelle le sous-traitant a reçu paiement.

Informations qui apparaissent dans les documents du contrat de sous-traitance

Nom du projet

Date du contrat de sous-traitance : _____.

Nom de l'entrepreneur

Nom du sous-traitant

Déclaration

Je déclare solennellement qu'en date de la présente déclaration, je suis un signataire autorisé, un associé ou le propriétaire unique du sous-traitant et que j'ai, à ce titre, le pouvoir de lier le sous-traitant, et que je suis personnellement informé du fait que tous les comptes pour la main-d'œuvre, les contrats de sous-traitance, les produits, les services, la machinerie et le matériel de construction qui ont été encourus directement par le sous-traitant pour l'exécution des travaux tels que prévus au contrat de sous-traitance, et dont l'entrepreneur pourrait être tenu responsable, ont été entièrement acquittés comme l'exige le contrat de sous-traitance, jusqu'au dernier paiement d'acompte reçu ci-dessus mentionné, inclusivement, à l'exception toutefois

- 1) des montants de retenue dûment réservés,
- 2) des paiements différés d'un commun accord ou
- 3) d'un paiement retenu en raison d'un différend légitime dont la partie ou les parties à qui le paiement est retenu sont informées.

Je fais cette déclaration solennelle en la croyant sincèrement vraie et en sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment.

Déclaré devant moi à _____ ce _____ jour de _____ l'année _____.
Ville et province

Nom

Titre

Signature

(Commissaire à l'assermentation, notaire, juge de paix, etc.)

Une déclaration fautive ou frauduleuse contrevient au Code criminel du Canada et pourrait mener, à la suite d'une condamnation, à des pénalités, y compris une amende ou l'emprisonnement.

**Apposer un sceau de
droit d'auteur du
CCDC 9 ici.**

L'utilisation de ce formulaire sans le sceau de droit d'auteur du CCDC 9 constitue une violation du droit d'auteur. Son utilisation avec ledit sceau indique que les parties le considèrent comme une version exacte et intégrale du CCDC 9B – 2018.

CCDC Tous droits réservés 2018
Comité canadien des documents de construction